



COMPTE RENDU CSE CENTRAL

4 - 5 juillet 2023

france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le CSE C s'est réuni en ce début juillet : deux jours pour faire le tour de l'actualité à FTV et des projets à venir.

- **Actualité de l'entreprise**
- **TEMPO**
- **Situation économique de FTV**
- **La Fabrique**
- **Santé et conditions de travail**
- **Commission Outre-mer**
- **Frais de mission**
- **Tickets restaurants**
- **Lanceurs d'alerte**

JUILLET 2023

Actualité de l'entreprise

C'est une présidente satisfaite de l'activité de FTV ces dernières semaines qui ouvre le bal : nos équipes font le job, que ce soit sur l'actualité internationale ou nationale, souvent dans des conditions difficiles. Que ce soit sur le sport (Roland Garros, événement passé, le tour de France, à venir les coupes du monde d'athlétisme et de natation, le foot féminin... Ou sur la culture avec des captations de concerts pour la fête de la musique, et cet été celles de 19 festivals de tous genres. Et des séries sont en tournage, d'autres sont en projet.

D. Ernotte met en avant des succès d'audience, avec des résultats 2022-2023 qui seraient très bons : un atout, selon elle, dans la négociation de la trajectoire budgétaire de FTV.

Sur le net, France.TV enregistre une audience à +17% en 1 an (25 M de visiteurs uniques par mois).

Autre sujet de satisfaction pour la Présidente, la sélection d'un projet de la filiale FTV Studio dans le cadre du programme de subventionnement « France 2030 » lancé par l'Etat : Vendargues 2 va voir le jour dans le cadre du projet « La Fabrique de l'Image ». Vendargues 2 devra accueillir des productions autres que celles de FTV, et sera financé par des budgets propres de FTV Studio. Début d'exploitation : au plus tôt en 2025.

Et le projet TEMPO ? « Il y a une vraie attente d'éditions locales fortes de nos publics, les sondages nous le disent. Nous sommes les seuls à pouvoir revendiquer cette info de proximité. Régionaliser les éditions ce n'est pas de l'économie, c'est un investissement, pour preuve les ETP supplémentaires annoncés ».

Justement, TEMPO figure à l'ordre du jour de ce CSE Central :

TEMPO : « Et si le 4 septembre ce n'est pas parfait, ce n'est pas grave » (D. Ernotte).

Le CSE C a diligenté une expertise sur le projet, expertise restituée aux élus et à la direction lors de cette réunion de l'instance.

TEMPO, **c'est le transfert de l'info nationale et internationale de France 3 national vers le réseau.** La production de cette info reste dans la rédaction nationale et sera portée par une structure « Edition ICI F3 », FTR sera sollicité pour 15 mn tous les midis en semaine, 5 mn le samedi et 7 mn le dimanche soir.



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

TEMPO, **c'est une redéfinition de la coordination entre le national et les régions**, c'est une **diminution du temps de l'info régionale** de 11H à 8H50 par semaine, donc 20% d'info régionale en moins.

TEMPO, **c'est une modification des horaires** des JT régionaux et la suppression du 18H30.

TEMPO, **ce sont 57 ETP pour le réseau et 3 à FTR**, mais sans plus de précisions pour l'heure sur la ventilation de ces ETP. C'est en tout cas une sollicitation supplémentaire des antennes du réseau – et de leurs salariés.

TEMPO, **c'est un enjeu d'imbrication dans un même JT de sujets régionaux – nationaux – internationaux** ; l'éditorial comme la technique sont concernés. La question de la latitude des antennes à produire de l'actu propre sans reprendre les dossiers et longs formats du national, notamment le week-end, n'est pas vraiment claire. En tout cas, c'est la structure d'édition « ICI F3 » qui arbitrera sur la nature des sujets qui doivent être repris partout, et sur les longs formats et dossiers du week-end, il est prévu que les antennes régionales pourront proposer des sujets à traiter. Mais la marge de manœuvre des antennes semble limitée en semaine sur l'actu.

JUILLET 2023

Au moment de l'expertise (avril), le projet est toujours en construction. La participation des salariés est limitée par un calendrier serré qui ne permet pas un processus de décision collective, d'autant que l'annonce du projet à moyens constants renforce l'impression des salariés que leur avis... va peu compter.

Ce contexte ne sécurise pas les équipes : **le projet va reposer sur leur capacité d'adaptation**, alors que les salariés du réseau F3 et du siège évoluent déjà dans des environnements anxiogènes générateurs de Risques Psycho Sociaux ! Des métiers avec de fortes contraintes, du stress, peu de reconnaissance, d'autonomie, voire de temps pour travailler.

Les principales préconisations issues de l'expertise :

Donner de l'air au projet pour traiter les questions d'organisation et de moyens, et informer précisément et au plus vite les salariés des impacts du projet sur leur travail et sur les organisations. Et **parler enfin des métiers**, des nouvelles activités, des nouveaux outils et de leurs impacts sur les métiers, s'engager dans une concertation sur l'avenir des métiers.

La direction, si elle dit savoir que TEMPO représente un réel bouleversement pour les salariés et une transformation de l'éditorial pour France 3, **n'envisage pas de décaler le projet afin de donner du temps à sa mise en place**. Ce sera le 4 septembre 2023, il n'y a pas de débat, c'est la réponse apportée par Philippe Martinetti, directeur du réseau régional F3.

Et D. Ernotte précise : « *il n'y a pas d'autre projet que celui de régionaliser les antennes de F3, avec du temps d'antenne, des captations, des investissements dans les docs régionaux etc. TEMPO est une étape de la régionalisation. L'objectif n'est pas de supprimer le national, il est de régionaliser. Il n'y a pas de plan caché. C'est un vrai pari sur le réseau* ». Et d'ajouter : « **Et si le 4 septembre ce n'est pas parfait, ce n'est pas grave** ».

Le temps du recueil de l'avis du CSE C est donc venu, **un avis à lire** → [ICI](#)

La Fabrique : point sur les « règles d'or »

Entre 2019 et 2022, la part de La Fabrique dans la fabrication de nos programmes nationaux est passée de 9 à 10%. Mais dans la période, les barèmes de facturation de La Fabrique n'ont pas évolué, La croissance du chiffre d'affaires correspond donc à une augmentation de l'activité (progression de 165 à 177 millions d'euros).

Les équipes de tournage : une réflexion est en cours pour les rattacher, éventuellement, aux antennes du réseau régional. La Cfdt estime que le rattachement n'est pas le fond du problème : l'essentiel, c'est l'activité !



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Mais la direction estime qu'elle respecte les fameuses « règles d'or », qui priorisent le recours à La fabrique par les différentes entités de FTV SA pour fabriquer les contenus. Elle souligne également qu'elle a investi notamment sur la VM, la post prod et des déménagements, et ambitionne de développer l'activité à **Vendargues** à d'autres types de production que les feuillets. Là-bas, l'activité de construction de décors serait en train de monter en puissance : par exemple, le décor du JT de F2 sera fabriqué par la menuiserie de Vendargues.

Régies du siège : la direction annonce un engagement de 10 à 15 millions d'euros.

Santé, sécurité, conditions de travail : la CSSCT Centrale fait son compte - rendu

On commence par la campagne de sensibilisation sur les maladies cardio-vasculaires / AVC : Selon la loi du 3 juillet 2020, les salariés peuvent bénéficier, avant leur départ à la retraite, d'une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent proposée par l'employeur. À FTV, les médecins du travail du siège planchent sur une **campagne d'actions de sensibilisation**. Ils ont terminé la fiche de risque professionnel « sédentarité » et finalisent celle sur les « AVC et risques cardio-vasculaires ». La CSSCT C propose, elle, l'organisation d'une journée spéciale autour de l'AVC et du risque cardio-vasculaire, avec des déclinaisons sur ses antennes, dans ses JT et ses émissions.

Les Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) : ils sont 600 à FTV, dont une vingtaine au siège, et une soixantaine en Outre-mer. À noter, pas un seul SST à Mayotte et à Wallis-et-Futuna !

Pénibilité : FTV n'est concerné que par 2 critères, le travail de nuit et le travail en équipes successives alternantes.

Absentéisme : bilan 2022

Ça augmente, avec un **taux d'absentéisme moyen de 6,88%** en 2022 (+ 0,42 point / 2021). 44% des salariés arrêtés au moins une fois en 2022 ont déclaré un Covid. En neutralisant ces arrêts COVID, le taux d'absentéisme de FTV descend à 6,21% en 2022.

Les **longues maladies** (136 jours et +) représentent près de la moitié du taux d'absentéisme mais seulement 4% des effectifs de FTV. Les absences de **courte durée** baissent de 40% entre 2019 et 2022 : cela correspond aussi à la mise en place du **télétravail**.

Présentéisme : Le taux de « toujours présents » est de 37,7% en 2022. C'est un taux historiquement bas pour FTV, habituée à un taux qui tourne plutôt entre 40 et 50%.

A fin mai 2023, le taux d'absentéisme est de **6,16%**, il baisse depuis janvier et le taux de « toujours présents » remonte.

Deux tranches d'âge sont surreprésentées en termes d'absentéisme par rapport à leur poids dans la population de l'entreprise (moins de 25 ans : 0,25% de la population vs un taux d'absentéisme de 2,18% ; 65 ans et plus : 1,78% de la population vs un taux d'absentéisme de 8,93%). Certaines directions connaissent des taux d'absentéisme au-dessus de la moyenne de l'entreprise : Secrétariat général 8,30% ; Réseau France 3 : 7,68% ; Information : 7,66% ; Ressources humaines et organisation : 7,56% ; Pôle Outre-mer : 7,03%.

La commission OUTRE-MER

Le projet d'évolution des rédactions (suppression de la fonction de rédacteur en chef dans les rédactions Outre-mer, nomination d'un directeur des contenus et d'un directeur des médias par station, notamment) : **les instances représentatives du personnel des 7 stations concernées se sont prononcées, dans des avis, contre ce projet** pour plusieurs d'entre elles (trop d'incertitudes sur l'application par station) qui serait nécessaire, selon la direction du pôle, pour « revoir l'offre médias ».

Sur les audiences, la direction est plutôt satisfaite, même si l'écoute de **la bande FM** est en cours d'érosion. Les membres de la commission soulignent, eux, que c'est la concurrence qui semble gagner la bataille en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion. La direction

JUILLET 2023



france.tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

annonce des chantiers sur les Matinales, les émissions en extérieurs, ou une gestion optimisée des contrats des animateurs. **En TV**, les 1ères sont leaders partout, avec des parts de marché allant de 14,2% à 36,5%. L'info du soir est performante, avec par exemple un record en Guadeloupe (plus de 76% de PdM). **Le numérique**, lui, atteint 144 millions de visites et sa fréquentation augmente depuis 2019.

Projets techniques : le **studio hub** en Guyane (radio filmée améliorée) est en cours d'ajustement, le **montage à distance** à Mayotte est expérimenté, le projet de **régie radio virtuelle** prend forme en Polynésie, et dans les Antilles, celui de **remote production** est en cours de réalisation. L'outil ZENON, qui remplacera NETIA, sera lancé à l'automne 2023, et l'outil d'indexation d'archives PERFECT MEMORY est validé, mais aucune date de déploiement n'est avancée.

La production dans les stations : les Outre-mer disposent d'un budget d'environ 20 millions d'euros par an pour la production, dont 10 sont gérés et ventilés par la direction du pôle. Les élus constatent de fortes variations des budgets entre stations, et une baisse de la production en interne.

Chiffres RH clés pour 2022 :

JUILLET 2023

- 1519 salariés en 2022 (- 62 depuis 2019), 17,9 % des effectifs de FTV
- Un taux de féminisation bas, de 37,9% (46,3% à FTV)
- Un âge moyen de 51,5 ans (49,4 ans à FTV)
- 90 salariés reconnus travailleurs handicapé

Information sur l'évolution des barèmes de frais de mission et de déplacement

Finis les demandes de dérogations si vous dépassez le plafond de remboursement pour votre nuit d'hôtel (rappel : jusqu'à présent 120 euros taxes et petit déjeuner compris à Paris par exemple), **désormais, un mail avec une réponse « OK » du chef de service suffira**. Le contrôle sera aléatoire et a posteriori.

Dans le même temps, les barèmes sont réévalués, 140 euros tout compris pour Paris, par exemple, dorénavant.

Revalorisation des plafonds

1-Hébergements

France Métropolitaine	Plafonds actuels sur justificatifs	Proposition de revalorisation des plafonds sur justificatifs	Taux de revalorisation
Paris et sa proche couronne*	Un découcher : 120€ (Petit-déjeuner et taxe de séjour inclus)	Un découcher : 140€ (Petit-déjeuner et taxe de séjour inclus)	+ 16.5% pour Paris +52% pour la proche couronne
Grandes métropoles et les communes limitrophes**	Un découcher : 107€ (Petit-déjeuner et taxe de séjour inclus)	Un découcher : 120€ (Petit-déjeuner et taxe de séjour inclus)	+12%
Régime spécifique métropole	Un découcher : 92€ (Petit-déjeuner et taxe de séjour inclus)		
Régime général :	Un découcher : 74€ (Petit-déjeuner et taxe de séjour inclus)	Un découcher : 92€ (Petit-déjeuner et taxe de séjour inclus)	+24%

*départements : 92, 93,94

** : Ajaccio, Antibes, Bordeaux, Lille, Lyon, Nice, Montpellier, Marseille, Strasbourg, Toulouse

Finis aussi le tarif négocié avec certains hôtels : simplement, ces établissements pratiqueront une remise de 10% sur leur prix du jour.

Attention, tout cela ne vaut que pour les CDI en mission et les CDD en mission dans le cadre de l'exécution du contrat de travail.



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Dématérialisation des tickets restaurants

Le contexte : de plus en plus souvent, et notamment en régions, les tickets resto « papier » sont refusés par les restaurateurs pour des raisons de coût de traitement. Un appel d'offre a été lancé pour une prestation de carte dématérialisée, c'est SODEXO qui a été retenu.

- Paiement possible au centime près avec un plafond de 25 euros / jour (plafond légal)
- Utilisable du lundi au samedi, et FTV va demander une ouverture des droits pour les dimanches et les fériés pour les salariés qui auront travaillé au moins un dimanche, au moins un férié dans l'année glissante précédente.
- Utilisable pour les courses et les repas au restaurant.
- Possibilité de paiement sur les sites de commande et livraison en ligne (partenariat Sodexo avec des plateformes, y compris locales en région).

Avec cette carte, SODEXO propose une appli : s'y afficheront le solde restant / jour et au global, l'historique des transactions, avec une possibilité de géolocalisation des points de vente qui acceptent la carte, celle de bloquer la carte si elle est perdue... Une fonction de paiement avec le tél mobile est activable, couplée avec la CB pour payer la totalité de l'achat avec le téléphone. Cette appli est partageable avec les proches du salarié, qui peuvent donc continuer à bénéficier des tickets restaurant.

Déploiement : test à compter de septembre en Nouvelle Aquitaine, en Occitanie, et à Clermont-Ferrand, puis généralisation partout dans les sites sans restauration d'entreprise qui bénéficient déjà des tickets restaurant. A noter, la carte est déjà utilisée à Saint Pierre et Miquelon.

Procédure de lancement d'alerte.

Un lanceur d'alerte, qu'est-ce que c'est ? Une définition, c'est toujours utile : Il s'agit d'une personne physique qui signale ou divulgue, sans contrepartie financière directe et de bonne foi, des informations portant sur un crime, un délit, une menace ou un préjudice pour l'intérêt général, une violation ou une tentative de dissimulation d'une violation d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, du droit de l'Union européenne, de la loi ou du règlement.

France Télévisions se met en conformité avec les modifications de la loi Sapin II par la loi Wasserman : la protection des lanceurs d'alerte est renforcée par la **création d'un statut de « facilitateur »** pour les personnes morales (donc, par exemple, une entreprise ou une organisation syndicale – **la Cfdt assume pleinement ce rôle !**) en lien avec lui et qui l'accompagnent, afin d'éviter son isolement ou sa mise en danger.

Le lanceur d'alerte agit « sans contrepartie financière » et peut aussi signaler des faits qui lui ont été seulement rapportés. Il peut choisir entre le signalement interne à l'entreprise, et le signalement externe à l'autorité compétente, au Défenseur des droits, à la justice ou à un organe européen.

Vos représentants Cfdt au CSE C :

J.Y. Poirier (Guadeloupe), C. Vigneau (Saint Pierre et Miquelon),
P. Vanhalle (Nouvelle Calédonie), Pascal Lefebvre (réseau Régional F3),
Y. Roehrig (réseau Régional F3), M. Bensmail (Malakoff).

Prochain CSE C en octobre 2023

JUILLET 2023